

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 30 AVRIL 2024**

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le Mardi Trente du mois D'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : Mmes Liliane MONTOUT – Ghylaine JEANNE – M. Jules FRAIR – Mme Wennie MOLIA – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme Marguerite MURAT – M. Marcellin ZAMI – Mmes Nadia CELINI – Jocelyne VIROLAN – M. Sébastien THOMAS – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Bonaventure BORDELAIS – Mme France-Enna URBINO – MM. Guy BACLET – Michel HOTIN – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VERITE – M. Jimmy DAMO – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – M. Stéphane URIE – Mmes Meggza ALEXIS – Mégane BOURGUIGNON – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : MM. Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mmes Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Stéphane URIE) – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à Mme Rebecca BELLEVAL).

.....
Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2024

Date d'affichage : 24 avril 2024

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Absents : 6

Procurations : 5

Appelés à voter : 34

Présidente de séance : Madame Liliane MONTOUT

Secrétaires de séance désignées à l'unanimité : Madame Jocelyne VIROLAN
.....

**NOMINATION DE L'ÉLU
REPRÉSENTANT LA VILLE
AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE
SPÉCIALE DE LA SEMAG.**

CM-2024-3S-DAJA-15

Exposé des motifs

Par courrier en date du 15 novembre 2023, la SEMAG informe la commune du Gosier avoir procédé à une nouvelle répartition de son capital ainsi que d'une modification des postes d'administrateurs attribués au sein du groupe des actionnaires publics.

La Ville du Gosier perd à cet effet, son poste d'administrateur et rejoint l'assemblée spéciale des petites communes dont la Présidence actuelle est assurée par la Commune de Petit-Canal en la personne de Madame Josette JERPAN.

Afin de permettre à la SEMAG de procéder aux formalités administratives qui s'imposent, le conseil municipal est invité à délibérer sur la nomination de l'élu(e) qui représentera la Ville du Gosier au sein de cette assemblée spéciale.

Délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier du 15 novembre 2023 de la SEMAG ;

Vu le rapport de présentation du Maire ;

Considérant que la ville du Gosier a rejoint l'assemblée spéciale des petites communes ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la ville au sein de cette instance ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 20 voix pour ; 14 Abstentions

DECIDE

Article 1 : De désigner Madame Yane BEZIAT, élue municipale, pour représenter la commune au sein de cette instance.

Article 2 : Le Maire, la Directrice Générale des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de cette délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le
14 MAI 2024
Et publication ou notification le
15 MAI 2024

Fait et délibéré à Gosier, le 30 avril 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Liliane MONTOUT -

La secrétaire de séance

- Jocelyne VIROLAN -

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (34 Chemin des Bougainvilliers, Cité Guillard, 97100 Basse-Terre, Téléphone : 0590384900 ; Télécopie : 0590819670 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Nomination de l'élu représentant la Ville au sein de l'assemblée spéciale de la SEMAG.

Date de transmission de l'acte : 14/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 14/05/2024

Numéro de l'acte : CM20243SDAJA15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20240430-CM20243SDAJA15-DE

Date de décision : 30/04/2024

Acte transmis par : Samantha JEANNOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.6. Autres